

la protection dont l'industrie jouit dans notre pays. J'ai entendu dire, à l'occasion, que nos adversaires de l'autre côté de la Chambre sont de grands libre-échangistes. C'est avec intérêt que j'ai écouté ici le député d'Essex-Est parler de protection pour l'industrie de l'automobile. Cela m'a réjoui le cœur de constater que les grands libre-échangistes libéraux ont fini par s'apercevoir qu'avec une économie comme celle que nous avons aujourd'hui, avec un pays de 17 millions d'habitants comparativement à 180 millions pour les États-Unis et à des millions et des millions pour l'Europe, qui se remet de la deuxième guerre mondiale, les fabricants canadiens commencent à se ressentir de l'importation des produits fabriqués.

Je sais que la politique d'importation et d'exportation du pays ne relève pas surtout du ministre du Revenu national, même je sais aussi que, ces derniers mois, on a vu les maires et les préfets du pays, les syndicats ouvriers, les représentants de l'industrie de l'automobile et de la Chambre de commerce frapper à la porte du sympathique ministre. Je signale aussi que le problème des importations, dans notre pays, est aujourd'hui principalement causé par les produits de notre voisin du sud. On fait beaucoup de cas des régions du monde, comme le Japon et certaines parties de l'Europe, où les frais de main-d'œuvre sont faibles, mais je veux m'arrêter surtout aujourd'hui sur les États-Unis. Je ne suis pas anti-américain; j'ai même beaucoup d'excellents amis dans ce pays. Mais je suis procanadien, et je m'intéresse au plus haut point au sort des miens et au bien des travailleurs de la circonscription d'Hamilton-Sud.

A titre d'exemple, je parlerai de l'industrie des cotonnades. Certains me diront que l'exemple est mal choisi, cette industrie se trouvant aujourd'hui dans une situation désespérée chez nous, mais d'après les journaux et d'après les mémoires présentés par les maires et préfets, par l'industrie des textiles et par celle de l'automobile, il y a apparemment bien des secteurs qui s'adressent au gouvernement pour qu'il les aide à sortir de leurs difficultés. Je sais que les industriels et les syndicats ouvriers ont une responsabilité indéniable en ce domaine, et je sais qu'ils ne parviennent pas à se décider sur les dispositions à prendre. Cependant, à titre d'exemple seulement, je parlerai de la situation de l'industrie du coton au Canada aujourd'hui en regard du tarif douanier.

Je pense qu'avant 1953, l'industrie du coton a connu une époque relativement heureuse au Canada parce qu'elle avait ses propres débouchés et que le réveil de l'Europe n'avait pas encore eu lieu. Les Américains se remettaient

des effets de la guerre et s'occupaient de leur propre marché intérieur. En 1956, par exemple, l'industrie manufacturière du coton comptait quelque 22,500 employés au Canada. Je vois avec un certain chagrin,—et encore une fois, je ne tente pas de faire de la politique avec cette question,—qu'à la fin de 1959, l'industrie n'en comptait plus que 16,000, soit une réduction de 6,000.

Il me semble que tout problème doit avoir des symptômes, qu'il doit être causé par un mal et qu'il doit y avoir des solutions. Beaucoup de députés ainsi que certains membres de l'autre endroit ont dit que l'industrie du textile n'a pas vu à ses propres intérêts, qu'elle n'a pas accru sa production, ni acheté de nouvelles machines. Peut-être, mais ce dont je veux parler aujourd'hui a trait à une question qui relève directement du ministre du Revenu national.

Le ministre du Commerce s'occupe de trouver des marchés d'exportation et de réaliser une balance des échanges qui nous soit favorable, mais en adressant mes observations au ministre du Revenu national, je pense en particulier que les gouvernements ont une responsabilité précise à l'égard des industries de transformation au Canada. Je ne suis pas de ceux qui croient à l'intervention complète de l'État, car je suis conservateur, mais je crois que lorsque l'intervention de l'État est nécessaire, elle devrait s'exercer sans réserve.

L'ancien gouvernement a présenté l'article 6A du tarif des douanes en 1955, mais il n'a pas fait usage de cet article. L'article dit que, lorsque des articles subventionnés sont importés au Canada directement ou indirectement d'un pays étranger, le ministre du Revenu national peut prendre des dispositions si les industries canadiennes en souffrent. L'article 6A du tarif des douanes se lit en partie comme il suit:

6A. (1) Lorsque le gouverneur en conseil est d'avis que des marchandises subventionnées d'une classe ou d'une espèce fabriquée ou produite au Canada ont été ou peuvent être directement ou indirectement importées au Canada, il peut déclarer lesdites marchandises assujetties à un droit supplémentaire visant leur importation, égal au montant de la subvention versée au titre desdites marchandises et déterminé par lui.

Quant à l'industrie du coton, en 1956 le Congrès américain a adopté une loi qui prévoyait, à l'égard des articles de coton manufacturés exportés des États-Unis, peu importe le pays où ils étaient destinés, le versement d'une subvention sur ces exportations qui équivalait, dans certains cas, à 5c. la livre et, dans d'autres cas, à 17c. la livre, ce qui représentait environ 7 ou 8 p. 100. Chose curieuse, cette mesure est entrée en vigueur au printemps 1956 alors qu'il y avait 22,500 personnes employées dans l'industrie canadienne du coton. Dans le passé, le gouvernement antérieur avait coutume de parler de sa ligne de